

Nombre de membres : 34

N°2022-27

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 23

Exprimés : 30

Pouvoirs : 7

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire au siège de la Communauté de Communes à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 mai deux mille vingt-deux.

**Présents :** Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Jérôme Suet, André Soury.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Maryse Thomas à Christian Vignerie, Chantal Chabot à Pierre Varachaud, Charles-Antoine Darfeuilles à Joël Vilard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat à Bruno Grancoing, Pierre Hachin à Jérôme Suet,

**Secrétaire de séance : Josiane LEFORT**

**Objet : Subvention de fonctionnement allouée au CIAS Ouest Limousin exercice 2022.**

Monsieur le Président rappelle qu'afin que le budget du CIAS soit équilibré, le Budget principal de la Communauté de Communes Ouest Limousin verse chaque année une subvention de fonctionnement.

Pour l'exercice 2022, le Conseil Communautaire a décidé de voter, à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif Principal 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VERSE**, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement au budget du CIAS d'un montant de 22 000,00 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Principal exercice 2022, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 657362.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD